

### Proposition de modifications à apporter aux Annexes 9 et 11 du CUU : N° 12

#### Historique des modifications

Nom du responsable	Date	para- graphe	Amendement
G. MAILLE	29.04.2015		Saisie
Jean-Marc Blondé	20.05.2015		Modif. suivant GT VTE 05/2015 Paris
Décision GT-VTE	20.05.2015		Suivant PV de GT VTE 05/2015

<b>Titre:</b>	Adaptation des codes 1.3.3 et 1.3.5.
<b>Proposition de modification de: EF / Détenteur / autres instances:</b>	SNCF
<b>Proposition de modification sur :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> annexe 9 <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> annexe 11</span>
<b>émetteur:</b>	G. MAILLE – Département Fret Infrarail Wagons
<b>Lieu, date:</b>	PARIS, 29.04.2015
<b>Description succincte:</b>	Adaptation des codes 1.3.3 et 1.3.5 en lien avec l'EN15313.

## Groupe d'Etude **UTILISATEURS WAGONS**

### 1. Situation de départ (actuelle):

#### 1.1. Introduction

L'annexe 9 au CUU régit et décrit à l'appendice 1 l'état technique à respecter obligatoirement par les wagons à remettre mutuellement entre deux ou plusieurs entreprises de transport ferroviaire (EF), tel qu'il doit être garanti grâce à la visite technique d'échange.

#### 1.2. Mode de fonctionnement

Les consignes à respecter sous l'angle de la sécurité d'exploitation et de l'aptitude en service figurent dans le CUU, ainsi que dans les fiches UIC à caractère obligatoire et les directives.

#### 1.3. Anomalie / Description du problème

Les points 1.3.3 et 1.3.5 actuellement à l'Annexe 9 ne respectent pas les limites d'exploitation définies par l'EN15313.

L'Annexe 10 doit évoluer rapidement sur ce point et le GE UW demande que l'Annexe 9 s'adapte de manière simultanée pour garder une cohérence entre ces 2 annexes.

#### 1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique\* (par ex. DIN, EN)?

non  oui, à savoir : EN15313

\*\* Code de pratique: un ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (source: Règlement CE 352/2009, Art. 3)

„dispositions technique fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concerné (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable" (traduction / source: BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit – Ministère allemand de la Justice)

### 2. Situation recherchée

#### 2.1. Elimination de l'anomalie/Problème (objectif)

Reformulation des codes avaries 1.3.3 et 1.3.5 et création de sous-code pour description des différents critères de retrait en fonction du diamètre de la roue.

## Groupe d'Etude **UTILISATEURS WAGONS**

### 3. Texte supplémentaire relatif uniquement à la proposition d'amendement de l'annexe 9 du CUU:

Nous demandons de modifier les codes 1.3.3 et 1.3.5 et d'introduire les sous-codes 1.3.3.1 à 1.3.3.3 et 1.3.5.1 à 1.3.5.3 à l'appendice 1 de l'annexe 9 conformément au tableau ci-après:

Organes	Code	Anomalie/critères/indices	Suites à donner	Classe de défaut
	1.3.3	Méplats <b>en longueur</b>		
	1.3.3.1	- roues $\varnothing > 840$ mm, méplat $> 60$ mm <b>de long</b>	Retrait	4
	1.3.3.2	- roues $\varnothing: 630$ mm $< d \leq 840$ mm, méplat $> 40$ mm <b>de long</b>	Retrait	4
	<b>1.3.3.3</b>	<b>- roues <math>\varnothing \leq 630</math> mm, méplat <math>&gt; 35</math> mm de long</b>	<b>Retrait</b>	<b>4</b>
	1.3.5	Cavité, écaillage, exfoliation <b><math>&gt; 60</math> mm de long sur la table de roulement</b>		
	<b>1.3.5.1</b>	<b>- roues <math>\varnothing &gt; 840</math> mm et une longueur <math>&gt; 60</math> mm</b>	<b>Retrait</b>	<b>4</b>
	<b>1.3.5.2</b>	<b>- roues <math>\varnothing: 630</math> mm <math>&lt; d \leq 840</math> mm et une longueur <math>&gt; 40</math> mm</b>	<b>Retrait</b>	<b>4</b>
	<b>1.3.5.3</b>	<b>- roues <math>\varnothing \leq 630</math> mm et une longueur <math>&gt; 35</math> mm</b>	<b>Retrait</b>	<b>4</b>

### 4. Motif:

Mise en conformité des Annexes 9 et 10 par rapport à l'EN15313.

### 5. Evaluer les possibles incidences positives ou négatives

*Evaluation par ex. exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).  
Justification des constatations*

Incidences positives:  
Exploitation, Interopérabilité, Sécurité, Compétitivité:  
Incidences sur les coûts, les opérations administratives

## Groupe d'Etude **UTILISATEURS WAGONS**

### 6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification voir à ce sujet les points 1 et 2.

Etude de sécurité effectuée par : supprimé, car l'adaptation est effectuée sur la base des normes susmentionnées.

<b>6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif: Amélioration de la sécurité du fait de l'abaissement des critères pour des essieux de plus petit diamètre.	
<b>6.2. La modification est-elle significative?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif :	
<b>6.3. Détermination et classement du risque:</b>	<input checked="" type="checkbox"/> supprimé
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale:	
6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale:	
6.3.3. Utilisation abusive du système possible:	
<input type="checkbox"/> non	
<input type="checkbox"/> oui, description de l'abus:	
<b>6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?</b>	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque:</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• „Code de pratique“ (règles techniques reconnues)</li> <li>• Utilisation d'un système de référence</li> <li>• Estimation explicite du risque</li> </ul>	
<b>6.5. Analyse de risques présentée à l'instance d'évaluation?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation:	
Joindre en annexe le résultat de l'instance d'évaluation:	[annexe]